Le livret des emplois saisonniers agricoles des Deux-Sèvres

- Offres d'emplois
- Informations règlementaires
- Calendrier des travaux saisonniers
- Vos contacts

EDITION 2011

Le plus court chemin entre emploi agricole et vous

BOURSE DE L'EMPLOI AGRICOLE des Deux-Sèvres

Réalisé par le service de l'emploi de la fdsea 79

Mode d'emploi !

Les postes présentés dans ce livret ont été recensés auprès des employeurs des Deux-Sèvres qui ont souhaité ainsi diffuser leurs offres d'emploi.

- Le nom et l'adresse de l'employeur,
- La période des travaux, qui peut varier en fonction des conditions météorologiques
- Le descriptif des tâches qui vous seront confiées,
- Le nombre de postes proposés par l'entreprise,
- L'âge minimum nécessaire à l'embauche,
- Si une expérience similaire est souhaitée ou exigée,
- L'expérience souhaitée ou exigée,
- Le permis B est souhaité ou exigé,
- La situation géographique dans laquelle vous devez résider,
- Les qualités requises et autres remarques,
- Les conditions de travail (pour information : on parle de temps plein lorsque la durée hebdomadaire du travail est égale à 35 heures ou plus et de temps partiel lorsqu'elle est comprise entre 1 heure et 34 heures),
- Les éventuelles possibilités de repas sur place à votre charge, de transport et d'hébergement à votre charge sur le lieu de travail ou ses alentours,
- La période de recrutement (ou de prise de contact).

Pour chacun des emplois sont indiqués :

Avant de postuler à ces emplois, nous vous remercions de **bien respecter les critères de sélection, la période de recrutement et les heures d'appel** si vous devez prendre contact par téléphone avec l'employeur.
Par ailleurs, si vous rencontrez des difficultés pour contacter les employeurs ou si les offres d'emploi sont déjà pourvues, contactez le gestionnaire de la bourse de l'emploi de votre département – Catherine THEBAULT.

Quelques rappels réglementaires…

Comme toutes les activités salariées, les emplois saisonniers sont régis par le droit du travail.
Vous trouverez ci-après les grandes lignes de ces dispositions. **Attention** : cette réglementation est valable au moment de l'édition du document (janvier 2011) mais elle peut avoir évoluée au moment de la signature de votre contact de travail. Depuis le 1er janvier 2010 la revalorisation du SMIC intervient au 1er janvier de chaque année.

Contrat de travail

Pour un emploi saisonnier, le contrat de travail est un contrat à durée déterminée (CDD), le plus souvent à terme imprécis. Dans ce cas, le terme correspond à la fin de la saison.

Le contrat est **obligatoirement écrit** et doit être signé par l'employeur et le salarié. Chacun en possède un exemplaire.
Au-delà de la période d'essai (inscrite dans le contrat de travail), un CDD ne peut être rompu avant son terme, sauf s'il y a accord de l'employeur et du salarié ou si le salarié justifie d'une embauche à durée indéterminée.

L'âge légal du travail est de 16 ans. Cependant, durant les vacances scolaires l'accès au travail est autorisé aux jeunes de 14 à 16 ans.

En fin de contrat, l'employeur fournira au salarié :

- ☆ **Un certificat de travail,**
- ☆ **Un reçu de solde pour tout compte,**
- ☆ **Une attestation Pôle Emploi.**

Certaines règles sont spécifiques à l'agriculture. **La répartition de la durée du travail peut varier selon l'entreprise et le type de travaux à réaliser.**

Durée du travail

Pour les ***salariés âgés d'au moins 18 ans*** travaillant dans une exploitation, les règles sont les suivantes :

- ☆ Durée hebdomadaire = 35 h/semaine,
- ☆ Pause de 20 minutes si 6 h consécutives de travail,
- ☆ Durée maximum de travail = 10 h/jour et 48 h/semaine,
- ☆ Repos quotidien = 11 h minimum.

Cas particuliers…

- ☆ Entre 16 et 18 ans, la durée du travail est limitée à 7 h/jour et 35 h/semaine
- ☆ Entre 14 et 16 ans, l'employeur doit déclarer par écrit l'embauche au SDITEPSA et le travail doit répondre à certaines conditions : travaux légers, 32 h/semaine à 14 ans et 35 h/semaine à 15 ans, interdiction du travail le dimanche et du travail de nuit.
- ☆ La durée maximum de travail ne doit pas excéder plus de la moitié des vacances scolaires.

Le salaire horaire doit être au moins égal au SMIC. Toutefois, avant 18 ans, l'employeur peut effectuer un abattement sur le salaire :

- Abattement de 20 % pour les jeunes de 14 à 16 ans
- Abattement de 10 % pour les jeunes de 17 à 18 ans

Rémunération

Cet abattement est supprimé pour les jeunes travailleurs justifiant de 6 mois d'activité professionnelle dans la branche d'activité.
Quelle que soit la durée du contrat, le salarié a droit à une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % de la rémunération brute perçue.
Le travail le dimanche ou les jours fériés peut donner lieu à des majorations de rémunération (en fonction des productions concernées).

Le bulletin de salaire est remis au salarié par l'employeur à la fin de chaque mois travaillé (accompagné du règlement du salaire).
Il est indispensable de garder à vie les originaux des bulletins de salaire et contrats de travail.

RSA, Pôle Emploi et reprise du travail

Vous bénéficiez du RSA : pour connaître vos droits renseignez vous auprès de l'organisme payeur de l'allocation.

- **Depuis 1er juin 2009,** le RSA **remplace le RMI et l'API (aide aux parents isolés) et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité (prime de retour à l'emploi)** et garanti à ses bénéficiaires de disposer d'un revenu minimum et de voir leurs ressources augmenter quand les revenus qu'ils tirent de leur travail s'accroissent.

  Le versement du RSA est effectué par la CAF et les Caisses de MSA

Vous êtes indemnisé(e) par le Pôle Emploi : vos allocations chômage ne sont pas perdues, elles vous seront versées ultérieurement. Renseignez vous auprès du Pôle Emploi.

Santé et sécurité au travail

La majeure partie des activités saisonnières s'effectue à l'extérieur, parfois dans des conditions hivernales, de pluie ou de chaleur. Il est vivement conseillé au salarié saisonnier de se munir de la tenue adéquate en fonction des conditions de travail :

✒ *Préserver son capital santé : quelques règles...*

- ☆ Le « coup de pompe » de 11 h peut être évité par un solide petit déjeuner et/ou un petit casse-croûte,
- ☆ S'hydrater tout au long de la journée (au moins 1.5 litres d'eau),

✒ *Une tenue de travail adaptée...*

- ☆ Pour prévenir les risques de chutes : prévoir des chaussures lacées, qui tiennent aux pieds.
- ☆ Pour prévenir les risques d'insolation et de coups de soleil : prévoir casquette, tee-shirt à manches longues et crème anti-UV.
- ☆ Contre la pluie et le froid : prévoir des bottes et un ciré.

✒ *La conduite de matériel...*

- ☆ Ne jamais utiliser une machine sans y avoir été autorisé par votre responsable.
- ☆ Signalez toute anomalie ou dysfonctionnement.

✒ *En cas d'accident...*

- ☆ Supprimez la source de risque,
- ☆ Protégez la victime et l'environnement afin d'éviter tout risque supplémentaire,
- ☆ Alertez rapidement les secours : SAMU (15), Pompiers (18) ou le 112,
- ☆ Prévenez votre employeur ou responsable hiérarchique.

✒ *Pour éviter les problèmes physiques*

- ☆ Adoptez les gestes et postures appropriés (dos droit, jambes fléchies) et alterner les positions de travail pour soulager votre dos.
- ☆ Protégez-vous des insectes. Toute réaction anormale : douleur, gonflement, rougeur excessive, sensation de malaise avec respiration difficile...doit être signalée à votre employeur.
- ☆ En cas de blessure, même minime, désinfectez avec de l'eau, du savon et un produit antiseptique.
- ☆ Pour l'utilisation de certains types d'engins auto-moteurs, vous devez être muni d'une autorisation de conduite délivrée par votre employeur. Cette autorisation peut exiger d'avoir suivi une formation.

✒ *Votre protection sociale dans le régime agricole*

Si vous remplissez les conditions d'activités requises, la MSA vous assure pour les risques maladie, maternité, décès, accident du travail, indemnités journalières, frais de soins, prestations familiales,...
Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la MSA au 05.49.06.30.30.

Et après la saison ?

La bourse de l'emploi : je m'inscris !

Dans chaque département, un conseiller gère la bourse de l'emploi et facilite la mise en relation des employeurs et des salariés.
Déposez par internet votre candidature, en vous connectant sur le site de l'association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA) – **www.anefa.org**
Vous pouvez également prendre contact avec le correspondant départemental qui vous aidera dans votre démarche :

Catherine THEBAULT
05.49.77.10.41.

Et si je me formais ?

Après la saison, différents dispositifs de formation sont mobilisables. Ils vous permettront d'acquérir des compétences complémentaires et ainsi de pouvoir intégrer durablement le secteur agricole.
N'hésitez pas à prendre contact avec la délégation régionale du FAFSEA, qui vous guidera dans l'accès à la formation :

FAFSEA
2 avenue de Fétilly
17000 LA ROCHELLE
Téléphone : 05 46 67 15 97

Calendrier des principaux travaux saisonniers en agriculture

Horticulture pépinières	janv	fev	mars	avril	mai	juin	Juil.	aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Plantes en pot et à massif				rempotage/récolte /conditionnement						éboutonnage récolte cond.		
Pépinières				rempotage/ réc. /conditionnement							arrachage/ réc./condi.	
Bulbes				arrachage/ épluchage/calibrage							arrachage/ Condi.	

légumes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	Juil.	aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Endive	Coupe/condi.								Arrachage/mise en bac			
Tomates			Taille/effeuillage/ récolte/condi.									
Melon				plantation			récolte					
Pommes de terres primeur					récolte/condi.							
Asperge			récolte									

Grandes cultures	janv	fev	mars	avril	mai	juin	Juil.	aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
céréales						moisson						
Fourrages					fenaison				ensilage			
Maïs semence							castration					
Tabac								cueillette				

ostréiculture	janv	fev	mars	avril	mai	juin	Juil.	aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
huîtres										Tri conditionnement		

viticulture	janv	fev	mars	avril	mai	juin	Juil.	aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
vigne	taille					palissage			vendanges		taille	

fruits	janv	fev	mars	avril	mai	juin	Juil.	aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
pommes	taille					eclaircissage			cueillette			taille
poires									cueillette			
Pêche nectarine	taille			éclaircissage		récolte						
Fruits rouges				cueillette								
kiwi	taille			attachage						cueillette		taille
Noix - châtaigne												
Raisin de table					Palissage effeuillage							
								cueillette				

ANEFA

Situation géographique des emplois saisonniers en Deux - Sèvres

7 Argenton les vallées
5
6 Thouars
Mauléon
St Varent
Bressuire
16
14
St Loup Lamairé
Cerizay
Parthenay
Thenezay
4
Moncoutant
1
Secondigny
2
11
Mazière en gâtine
Ménigoute
15
Coulonges sur l'Autize
8
3
Champdeniers
13
La Mothe St Heay
St Maixent l'Ecole
10
Niort
Celles sur Belle
Prahecq
Frontenay Rohan Rohan
Lezay
Mauzé sur le Mignon
Beauvoir sur Niort
Melle
Sauzé Vaussais
9
12
Brioux sur Boutonne
Chef Boutonne

Le numéro identifie géographiquement l'offre décrite dans les pages suivantes

fdsea 79

ANEFA

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques
: Vous devez être impérativement disponible pendant toute la période
S : Souhaité
E : Exigé
I : Indifférent
: Possibilité de repas sur place (local…)
: Possibilité de réchauffage des plats
Camping à proximité
Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise
: Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail Remarques	Restauration	Hébergement	Transport
								Pommes				
1	31 mai au 20 juin septembre - octobre 2011	Eclaircissage Cueillette de pommes	8	18	I	I	I		Temps plein 35 H			
	Employeur :	**E.A.R.L. TEXIER CROQ'FRUITS** La jamonière 79200 PARTHENAY						**Période de recrutement**	Personne à contacter : M. TEXIER au 06,81,63,16,42, Ecrire à M. TEXIER			
2	Fin août au 30 octobre 2011	En juin éclaircissage (30 à 50 personnes) Cueillette de Pommes	60	17	I	I	I		Temps plein 35 H Horaire : 8 H à 12 h et 13 H 30 à 17 H			
	Employeur :	**S.A.R.L. VERGERS DES CHAUMES** M. BARATON Bertrand 6, rue des bois 79310 ST PARDOUX						**Période de recrutement**	Personne à contacter : Mme BRISSEAU/Mme BIBARD au 05,49,63,40,27, de 8 H à 12 H et 13 h 30 à 18 H			
3	25 août au 31 octobre 2011	Cueillette de pommes	80	17	I	de préférence	Département	Ponctuel, travailleur, toujours présent, sociable avec les autres Pas de travail le week-end	Temps plein 35 H Horaire : 8 H à 12 h et 13 H 30 à 17 H 30 Lieu : Champdeniers - Vouhé			
	Employeur :	**S.A.R.L. LES VERGERS DE LA COLLEGIALE** M. MARIA Jean-Claude 3 rue du baume 79310 ST MARC LA LANDE						**Période de recrutement** 1er juillet au 15 octobre 2011	Personne à contacter : Mme MARIA Marylène au 05,49,63,31,38, heures de repas Se présenter auprès de Mme MARIA Marylène			
4	20 août au 20 octobre 2011	Cueillette de pommes	20	16	I	I	I		Temps plein 35 H Horaire : 8 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H 30 Lieu : Fenioux, Pamplie		5 km	
	Employeur :	**E.A.R.L. LES VERGERS DU PRE** M. PEROCHON Jacques La coupe 79350 CLESSE						**Période de recrutement** 15 mai au 1er septembre 2011	Personne à contacter : M. PEROCHON Jacques au 05,49,72,14,71, de 9 H 12 H et 13 H 30 à 18 H			

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques
: Vous devez être impérativement disponible pendant toute la période
S : Souhaité
E : Exigé
I : Indifférent
: Possibilité de repas sur place (local…)
: Possibilité de réchauffage des plats
: Camping à proximité
: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise
:Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail / Remarques	Restauration	Hébergement	Transport
Melons												
5	1er avril au 15 septembre 2011	Plantation des melons	250	16	I	I	I	Chauffeur tracteur pour 20 personnes	Temps plein 35 H à 39 H Lieu : Loudun/ le verger 5 jours par semaine		à 30 kr	
	Employeur :	**SCA SOLDIVE** M. FUZEAU B.P. 72 79102 BRIE						**Période de recrutement** 1er avril au 15 juillet 2011	Personne à contacter : Pôle emploi ou à l'entreprise Site internet : www.soldive.fr (icone job = fiche d'inscription)			
6	1er juillet au 15 septembre 2011	Ramassage melons, portage des seaux, conduite de tracteur, calibrage et mise en palette	250	16	I	I	I	Chauffeur tracteur pour 15 personnes	Temps plein 39 H sur 6 jours (lundi au samedi) Horaire : variable selon la récolte Lieu : Loudun/ le verger		à 30 kr	
	Employeur :	**SCA SOLDIVE** M. FUZEAU B.P. 72 79102 BRIE						**Période de recrutement** 15 mai au 15 juillet 2011	Personne à contacter : Pôle emploi ou à l'entreprise Site internet : www.soldive.fr (icone job = fiche d'inscription)			
Grandes cultures												

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques
: Vous devez être impérativement disponible pendant toute la période
S : Souhaité
E : Exigé
I : Indifférent
: Possibilité de repas sur place (local…)
: Possibilité de réchauffage des plats
: Camping à proximité
: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise
:Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

ANEFA
fdsea

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail Remarques	Restauration	Hébergement	Transport
								Vigne				
7	15mai au 20 juin 2011	Ebourgeonnage	6	25	I	I	I	Déjà travailler dans le monde de l'agriculture (melons, vignes,,,)	Temps plein 35 H			
	Employeur :	**G.A.E.C. LEMOINE** MM. LEMOINE Alain et Gilles 4, domaine de la gachère 79290 ST PIERRE A CHAMP						**Période de recrutement**	Personne à contacter : M. LEMOINE au 05,49,96,81,03,			
								Tabac				
8	10 mai au 20 octobre 2011	Plantation tabac du 10 mai au 15 juin 2011 Cueillette et tirage tabac du 20 juillet au 20 octobre 2011	10	18	I	E	I	Aimer travailler au grand air Avoir une bonne forme physique et travailler en équipe	Temps plein 35 H Horaire : 7 H 30 - 12 H et 14 H à 18 H		3 km	
	Employeur :	**G.A.E.C. LE LAC DORE** M. DEBORDES 120 rue de l'église 79160 ST LAURS						**Période de recrutement** A partir du 1er mars	Personne à contacter : Mme DEBORDES AU 05,49,75,23,11, Ecrire ou se présentern au G.A.E.C.			
9	14 juillet au 14 septembre 2011	Récolte et triage de tabac blond	5	18	I	I	I		Temps partiel 25 à 30 H/semaine Horaire : 8 H à 12 H et 14 H à 18 H (lundi au vendredi Lieu : la morlière 86510 CHAUNAY			
	Employeur :	**G.A.E.C. DE LA BOULEUR** Vauthlon 79190 PLIBOU						**Période de recrutement**	Personne à contacter : M. FOMBELLE Xavier au 06,71,16,81,46, ou écrire Se présenter au G.A.E.C. de la bouleur			

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques
: Vous devez être impérativement disponible pendant toute la période
S : Souhaité
E : Exigé
I : Indifférent
: Possibilité de repas sur place (local…)
: Possibilité de réchauffage des plats
Camping à proximité
Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise
:Téléphoner
: Ecrire
Se présenter

ANEFA
fdsea

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail / Remarques	Restauration	Hébergement	Transport
								Maraîchage				
10	1er juillet au 16 septembre 2011	Récolte, calibrage et emballage, entretien des cultures de poivrons, aubergines et concombres	20	18	I	I	Rayon de 20 km	Endurance, goût pour le travail physique, ponctualité, fiabilité, dynamique	Temps plein 35 heures Horaire : 7 H à 12 H / 14 H à 16 H ou plus Lundi au vendredi			
	Employeur	**G.A.E.C. PINEAU & LACAZE** Les jardins de la belle 40 chemin des platanes - Mortefond - 79370 VERRINES SOUS CELLE						**Période de recrutement :** A partir du 1er avril 2011	Personne à contacter : Ecrire à Mme PINEAU Annick			
11	1er mars au 30 novembre 2011	Entretien et récolte des cultures	2	18	I	I	I		Temps plein 35 H Horaire : 8 H à 12 H et 13 H 30 à 17 H 30			
	Employeur	**M, MIMEAU Jean-Fabrice** La jaudronnière 79310 ST PARDOUX						**Période de recrutement :**	Personne à contacter : M. MIMEAU Jean-Fabrice au 06,88,45,53,07, ou 05,49,70,06,09, Heures d'appel : repas			

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques
: Vous devez être impérativement disponible pendant toute la période
S : Souhaité
E : Exigé
I : Indifférent
: Possibilité de repas sur place (local…)
: Possibilité de réchauffage des plats
: Camping à proximité
: Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité
: Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise
:Téléphoner
: Ecrire
: Se présenter

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail / Remarques	Restauration	Hébergement	Transport
Polyculture élevage												
12	26 février au 5 mars 2011	Traite matin et soir Alimentation et soin du troupeau	2	18	I	E	Rayon 20 km		Temps plein environ 42 heures par semaine Horaire : à partir de 7 H Travail le week-end le 26 et 27 février et le 5 mars 20			
	Employeur :	**E.A.R. MARBOEUF François et Brigitte** Fayolles 79230 BRULAIN							Personne à contacter : M. MARBOEUF François au 06,10,28,56,56, ou 05,49,26,02,04, de 13 H à 21 H E-mail : françois.marboeuf@dbmail.com			
13	15 juin au 31 août 2011	Boxes de chevaux,manutention des récoltes (fourrage, paille), entretien des prairies, entretien des chevaux	1	18	I	I	I	De préférence des connaissance dans le milieu du cheval Courageux et motivation	De 20 à 35 heures/semaine Horaire : 8H à 19 H		500 m	
	Employeur :	**LES ECURIES DU LAMBON** M. Georges COURREE 79370 VITRE						**Période de recrutement :** A partir du 1er avril 2011	Personne à contacter : M. COURREE Georges au 05.49.32.84.32. Ecrire ou E-mail : ecuries.lambon@wanadoo.fr			
14	1er au 30 juillet 2011	Conduite et entretien d'une moissonneuse batteuse	2	18	E	E	Rayon 20 km	1 an minimum d'expérience pour la conduite de moisso Minitieux avec le matériel	Temps plein environ 42 heures par semaine Horaire : 9 H - 21 H Possibilité de travail le week-end et la nuit			
	Employeur :	**CUMA LA PAS SANS PEINE** m; merceron Fabrice Z.A. du camp 79350 CHICHE						**Période de recrutement :** 1er février au 30 juin 2011	Personne à contacter : M. MERCERON Fabrice au 06,86,71,45,56,			
15	Toute l'année	Vente de fromages	1	18	I	E	I	Avoir le sens du commerce et de l'hygiène	5 H/semaine le samedi			
	Employeur :	**GROUPEMENT LES 3 FERMES** Mme BAUDOUIN Sylvie 78 rue gédéon ouvard 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE						**Période de recrutement :** 1er juillet 2011	Personne à contacter : Mme BAUDOUIN Sylvie au 05,49,75,56,25, Se présenter ou E-mail : lesfromagesdesylvie@orange.fr			

Légende

: Variable selon les conditions météorologiques

: Vous devez être impérativement disponible pendant toute la période

S : Souhaité

E : Exigé

I : Indifférent

: Possibilité de repas sur place (local…)

: Possibilité de réchauffage des plats

Camping à proximité

Gîtes, chambres d'hôtes…à proximité

Co-voiturage organisé au sein de l'entreprise

:Téléphoner

: Ecrire

: Se présenter

N°	Période	Descriptif des tâches	Nombre de postes	Age Minimum	Expérience	Permis B	Situation géographique	Qualités requises	Conditions de travail Remarques	Restauration	Hébergement	Transport
								Aviculture				
16	1er juillet au 31 août 2011	Ramassage des œufs et aide à l'entretien des locaux	1	16	I	I	I	Ponctualité, rigoureux, signeux	Temps partiel 30 heures par semaine Horaire : 7 H à 12 H, travail le samedi matin			
	Employeur :	**E.A.R.L. DANS LE 7 N'OEUFS** M. JAULIN Fabrice Le colombier - St Porchaire 79300 BRESSUIRE						**Période de recrutement**	Personne à contacter : M. JAULIN au 06,47,84,47,73, ou 05,49,81,70,14, Ecrire ou se présenter auprès de M. JAULIN Fabrice ou earl7noeufs@orange.fr			

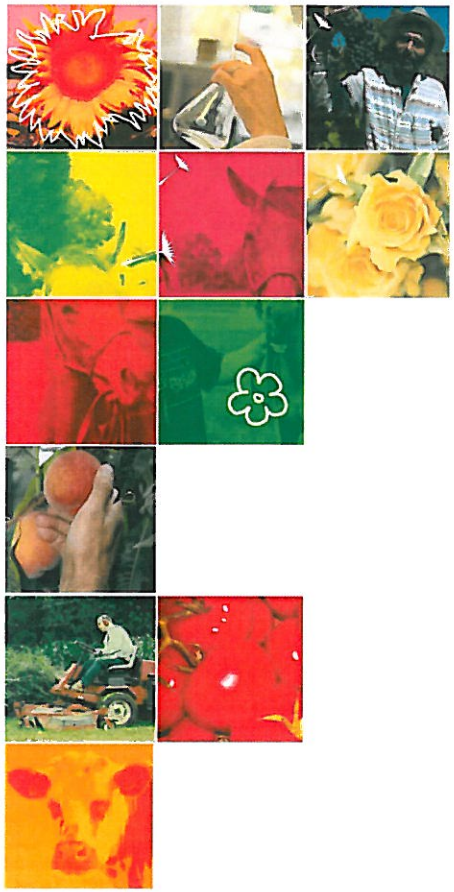

VOS CONTACTS :

fdsea 79

Les ruralies
BP 80004
79230 PRAHECQ Cedex

▪ Gestionnaire de la Bourse de l'emploi

Catherine THEBAULT
☎ 05.49.77.10.41.
deux-sevres@anefa.org

■ Retrouvez les offres d'emplois agricoles :

www.anefa.org
www.agriemploi.poitoucharentes.fnsea.fr

Ce document a été réalisé dans le cadre de la gestion et de la promotion de la Bourse de l'Emploi ANEFA portée par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles en collaboration avec la mutualité sociale agricole.

Le plus court chemin entre emploi agricole et vous

BOURSE DE L'EMPLOI AGRICOLE des Deux-Sèvres

msa
santé
famille
retraite
services

L'essentiel et plus encore